

Recensement citoyen : journée défense et citoyenneté et Service national.



Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

Infos pratiques

- Plus d'informations sur la JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> pour découvrir le programme d'une journée, des témoignages etc.

- Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h20 et de 13h10 à 16h00
- Le vendredi de 9h00 à 11h20 et de 13h10 à 15h30
- Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier : NOM, PRENOM, DATE, LIEU DE NAISSANCE et NUMERO DE TELEPHONE, ainsi que LA DATE DE RECENSEMENT et LE NID (Numéro Identifiant Défense) si vous les connaissez.

Documents

[En savoir plus.](#)

Contact

CONTACTER LE CSNJ

Le CSNJ de Versailles ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

- Via votre espace majdc.fr
- Via la plateforme téléphonique : 09 70 84 51 51
- Par courrier : GSBdD de Versailles – CSNJ de Versailles - CS 10702 - 78013 VERSAILLES Cedex
- Par courriel : csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr